



Ville de Duparquet

CONSEIL MUNICIPAL
Ce 6 décembre 2022

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil municipal de la ville de Duparquet, tenue à l'hôtel de ville, au 86 rue Principale, le mardi 6 décembre 2022 à 19h00.

Présents : Mme Véronique Drouin.	Mairesse suppléante et conseillère no.4
M. Denis Blais	Conseiller no.1
Mme Marlène Doroftei	Conseillère no.2
Mme Claudette Macameau	Conseillère no.3
Mme Chantal Provencher	Conseillère no.5
Mme Solange Gamache	Conseillère no.6

Le quorum étant satisfait, Mme Véronique Drouin, mairesse suppléante déclare l'ouverture de la séance à 19h11, Mme Véronique Drouin, mairesse suppléante préside la séance et Mme Chantal Poirier agit à titre de greffière.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

RÉS.162-2022 Sur proposition de la conseillère Mme Chantal Provencher, secondé par le conseiller M. Denis Blais, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour



Ville de Duparquet

SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL
Mardi 6 décembre 2022 à 19h00

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Séance régulière du mardi 1^{er} novembre 2022
4. **CORRESPONDANCE et INFORMATIONS**
 - 4.1 Mairie – Lettre de démission
 - 4.2 Pompier volontaire – Lettre démission
 - 4.3 Camping Bon Vent – Dépôt d'une demande
5. **FINANCES**
 - 5.1 Approbation de la liste des comptes du mois de novembre 2022 :
(\$)
6. **AFFAIRES COURANTES**
 - 6.1 MRCAO – Horaire 2023 du CVMR / Horaire des cueillettes
 - 6.2 Hôtel de ville - Horaire temps des fêtes
 - 6.3 SSI Duparquet – Présentation des équipements requis
7. **Résolutions**
 - 7.1 Élection Québec – Dépôt calendrier électoral
 - 7.2 Autorisation signature
 - 7.3 MRCAO – Nomination maire ou mairesse suppléante
 - 7.4 CCU – Présentation de candidature
 - 7.5 OMH – Présentation de candidature
 - 7.6 PPA-CE – Reddition de compte

- 7.7 MRCAO – Accès aux informations cartes d’appels 911
- 7.8 SSI Duparquet – Embauche pompier volontaire
- 7.9 SSI La Sarre – Entente intermunicipale
- 7.10 Rapide-Danseur – Entente Service Protection Incendie
- 7.11 SPI – Achat trousse premier soins - budget
- 7.12 Concours décoration Noel
- 7.13 Reconnaissance 2022 employés
- 7.14 Taxes mutation
- 7.15 Akifer – Plan de protection source d’eau potable
- 7.16 XCD Télécom – Bail pour tour
- 7.17 Achat lumières
- 7.18 Achat pompe – Puit eau potable
- 7.19 Achat Trousse Premiers Soins
- 7.20 Sableuse pour Camion déneigement
- 7.21 Autorisation ICCS M-30 – Ville de Duparquet / asphaltage patinoire

8. RÈGLEMENTS

Avis motion Budget 2023
Avis motion – PTI

9. LOISIRS

10. URBANISME

11. SUIVI

12. PAROLE AU PUBLIC

13. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

3. ADOPTION DU PROCES VERBAUX

RÉS.163-2022 3.1. SÉANCE RÉGULIÈRE DU MARDI 4 OCTOBRE 2022

Les conseillers et conseillères ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture et, sur proposition de la conseillère Mme Claudette Macameau, secondé par la conseillère Mme Marlène Doroftei, il est unanimement résolu d’adopter le procès-verbal de la séance régulière du mardi 1^{er} novembre 2022.

4. CORRESPONDANCE ET INFORMATIONS

4.1 MAIRIE – LETTRE DÉMISSION

La ville a reçu la lettre de démission de M. Jacques Ricard à titre de maire de la ville de Duparquet. Cette démission est effective à compter du 7 novembre 2022. Le conseil tient à remercier M. Ricard pour son excellent travail au cours des dernières et lui souhaite bonne chance dans ses nouveaux projets.

4.1 POMPIER VOLONTAIRE – LETTRE DÉMISSION

La ville a reçu la lettre de démission de M. Jean Leroux à titre de pompier volontaire de la ville de Duparquet. Le conseil tient à remercier M. Leroux pour toutes ses années d’implications au Service de sécurité incendie (SSI).

4.1 CAMPING BON VENT – DÉPÔT D’UNE DEMANDE

La ville accuse réception de leur demande. Celle-ci sera traitée début 2023.

5. FINANCES

RÉS.164-2022 5.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE NOVEMBRE 2022 :

Le montant des comptes à payer :	21 946,61 \$
Le montant des salaires :	25 806,03 \$
Les prélèvements autorisés :	16 263,80 \$

Proposé par le conseiller M. Denis Blais, secondé par la conseillère Mme Marlène Doroftei et unanimement résolu que les comptes ci-dessus soient acceptés et payés.

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 MRCAO – HORAIRE CVMR / HORAIRE DES CUEILLETES 2023

Dépôt au conseil des horaires 2023 et diffusions aux citoyens via le journal Le Grand Héron et via site de ville

6.2 HOTEL DE VILLE – HORAIRE TEMPS DES FÊTES

Dépôt au conseil de l'horaire du temps des fêtes et diffusion aux citoyens via le journal Le Grand Héron et via site de ville

6.3 SSI – PRÉSENTATION DES ÉQUIPEMENT REQUIS

Le Service de sécurité incendie dépose la liste des équipements à renouveler, il s'agit d'équipements de combat (valeur 25 000\$)

7. RÉOLUTIONS

RÉS. 165-2022 7.1 ÉLECTION QUÉBEC– DÉPÔT CALENDRIER ÉLECTORAL

Il est proposé par la conseillère Mme Chantal Provencher secondé par la conseillère Mme Solange Gamache et unanimement résolu d'adopté le calendrier électoral.

Début de la période électorale : 13 janvier 2023
Jour du scrutin : 26 février 2023

RÉS.166-2022 7.2 AUTORISATION SIGNATURE

Il est proposé par le conseiller M. Denis Blais, secondé par la conseillère Mme Claudette Macameau que Mme Véronique Drouin-Lecompte, mairesse suppléante par intérim, remplace le maire sortant M. Jacques Ricard et que celle-ci, soit autorisée à signer tous documents nécessaires aux activités de la Ville de Duparquet, et ce, en l'absence et vacances à la fonction de maire

RÉS. 167-2022 7.3 MRCAO – NOMINATION MAIRE OU MAIRESSE SUPPLÉANTE

Il est proposé par la conseillère Mme Solange Gamache, secondé par la conseillère Mme Marlène Doroftei et unanimement résolu de nommer Mme Chantal Provencher, ainsi que Mme Véronique Drouin à titre de mairesse suppléante et agiront comme substitut au maire pour les assemblées de la Municipalité régionale de comté (MRC) Abitibi-Ouest.

RÉS. 168-2022 7.4 CCU – PRÉSENTATION DE CANDIDATURE

Il est proposé par la conseillère Mme Claudette Macameau, secondé par la conseillère Mme Chantal Provencher, et unanimement résolu d'accepter la candidature de M. Denis Blais pour un poste de conseiller au Comité consultatif en urbanisme.

RÉS.169-2022 7.5 OMH – REPRÉSENTANT CONSEIL ADMINISTRATION

Il est proposé par la conseillère Solange Gamache secondé par la conseillère Mme Claudette Macameau et unanimement résolu de nommer Mme Chantal Provencher, conseillère #5, comme représentante de la Ville de Duparquet au conseil d'administration permanent de l'OMH de l'Arc-en-ciel

RÉS.170-2022 7.6 PPA-CE – REDDITION DE COMPTE

- Dossier : 00032100-1 - 87005(8) - 20220511-010
- Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

Résolution numéro : Rés. 170-2022

ATTENDU QUE la Ville de Duparquet a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2022** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition du conseiller M. Denis Blais, appuyée par la conseillère Mme Marlène Doroftei, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de ville de la Ville de Duparquet approuve les dépenses d'un montant de **20 095,77\$** relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**RÉS.171-2022 7.7 MRCAO – ACCÈS AUX INFORMATIONS CARTES APPELS
Données du centre d'appels d'urgence 911**

ATTENDU QUE le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) de la MRC d'Abitibi-Ouest (MRCAO) est en vigueur;

ATTENDU QUE le Centre d'appels d'urgence de l'Abitibi Témiscamingue (CAUAT) compile les informations transmises par les autorités locales dans une banque de données informatiques;

ATTENDU QUE le CAUAT exige depuis le novembre 2021 une autorisation, par résolution, de chacune des municipalités avant de transmettre les données à la MRCAO;

ATTENDU QUE la MRC doit mettre en place, avec la collaboration des services en sécurité incendie (SSI), des mécanismes de suivi des forces de frappe déterminées au schéma et, le cas échéant, faire des recommandations au Comité en sécurité incendie de la MRCAO sur les modifications à apporter selon l'action #69 du présent SCRSI;

ATTENDU QUE les données provenant du CAUAT sont essentielles pour faire le suivi des forces de frappe, des procédures de déploiement ainsi que pour modifier le découpage des territoires et le plan d'entraide automatique (PEA);

ATTENDU QUE la MRC doit faire un suivi régulier au PEA et doit transmettre les procédures de déploiement, le redécoupage des territoires protégés par les SSI ainsi que PEA au centre d'appels d'urgence 911 selon l'action #65 du présent SCRSI;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mme Chantal Provencher secondé par la conseillère Mme Claudette Macameau et résolu unanimement d'autoriser le Centre d'appels d'urgence de l'Abitibi Témiscamingue (CAUAT) à transmettre à la MRC d'Abitibi-Ouest les informations provenant des cartes d'appel et des fichiers de mobilisations de la banque de données informatiques du centre d'appels d'urgence 911.

RÉS. 172-2022 7.8 SSI DUPARQUET - EMBAUCHE POMPIER VOLONTAIRE

Il est proposé par la conseillère Mme Chantal Provencher, secondé par la conseillère Mme Marlène Doroftei, et unanimement résolu d'accepter la candidature de Mme Stacy Audet, au poste de pompier volontaire. Cette candidature est recommandée par le Service sécurité incendie de Duparquet

RÉS. 173-2022 7.9 SSI La Sarre – ENTENTE INTERMUNICIPALE

Il est proposé par le conseiller M. Denis Blais, secondé par la conseillère Mme Solange Gamache et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale, Mme Chantal Poirier à signer l'entente intermunicipale avec la ville de La Sarre relative au soutien opérationnel incendie pour des gestions d'intervention ponctuels, tels que la gestion d'intervention à titre d'officier.

RÉS.174-2022 7.10 RAPIDE-DANSEUR – ENTENTE DE SERVICE DE PROTECTION INCENDIE

Il est proposé par la conseillère Mme Chantal Provencher, secondé par la conseillère Mme Marlène Doroftei, et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale, Mme Chantal Poirier à signer l'entente relative à la protection contre les incendies pour le prolongement d'une période de 1 an.

RÉS.175-2022 7.11 SPI – ACHAT TROUSSES PREMIER SOINS

Il est proposé par la conseillère Mme Marlène Doroftei, secondé par la conseillère Mme Claudette Macameau et unanimement résolu d'autoriser la dépense pour l'achat de 14 trousse de premiers soins pour un montant de 390,98\$, taxes en sus.

RÉS.176-2022 7.12 CONCOURS DÉCORATION DE NOEL

Il est proposé par la conseillère Mme Solange Gamache, secondé par la conseillère Mme Chantal Provencher et unanimement résolu d'inviter les citoyens à décorer leurs maisons et d'offrir 5 prix de 50\$ par tirage au sort

RÉS. 177-2022 7.13 RECONNAISSANCE 2022 EMPLOYÉS

Il est proposé par la conseillère Mme Solange Gamache, secondé par le conseiller M. Denis Blais et unanimement résolu d'autoriser une dépense de 50\$ / par employé en guise de reconnaissance pour l'année 2022.

RÉS. 178-2022 7.14 TAXES MUTATION

Considérant que la taxes de mutation a déjà été payé dans son entièreté une première fois;

Considérant qu'il s'agit exclusivement d'un rachat d'une tierce personne et que l'un des deux reste propriétaire. La ville est favorable à ne pas charger la taxe de mutation 2e fois et d'en faire une ligne de conduite;

Il est donc proposé par la conseillère Mme Solange Gamache, secondé par le conseiller M. Denis Blais de créditer au matricule 2373 71 1867, la somme de 702.54\$, montant qui représente la taxe de mutation pour le rachat de portion d'un tier.

Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)

CONSIDÉRANT QUE la ville de Duparquet a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

CONSIDÉRANT QUE la ville de Duparquet désire présenter une demande individuelle au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mme Chantal Provencher, secondé par la conseillère Mme Marlène Doroftei, et résolu à l'unanimité que le conseil de ville de la ville de Duparquet autorise ce qui suit :

- QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- QUE le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du PEPPSEP;
- QUE la directrice générale, Mme Chantal Poirier soit autorisée à signer et à déposer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP.

RÉS.180-2022 7.16 XCD TÉLÉCOM – BAIL POUR TOUR

Il est proposé par la conseillère Mme Claudette Macameau, secondé par le conseiller M. Denis Blais et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale, Mme Chantal Poirier à signer le bail.

RÉS.181-2022 7.17 ACHAT LUMIÈRES

Il est proposé par la conseillère Mme Marlène Doroftei, secondé par le conseiller M. Denis Blais et unanimement résolu d'autoriser la dépense pour l'achat de lumières de sécurité extérieur au montant de 459.99\$, taxes en sus

RÉS.182-2022 7.18 ACHAT POMPE – PUIT EAU POTABLE

Il est proposé par la conseillère Mme Solange Gamache, secondé par la conseillère Mme Chantal Provencher et unanimement résolu d'autoriser la dépense pour une pompe neuve au montant de 11 074,43\$, taxes en sus. Le plus bas des 3 soumissionnaires a été sélectionné (Hydro tech mining)

7.19 ACHAT TROUSSE PREMIERS SOINS

Annuler ce point - dédoublement

RÉS.186-2022 7.23 RECONNAISSANCE EMPLOYÉ

Considérant que la ville se veut un employeur de choix. Pour l'année 2023 et les autres années à venir, la ville décrète que la journée d'anniversaire sera dorénavant un congé férié pour la personne fêté. Certaines modalités s'appliquent : A prendre la journée même ou un lundi ou vendredi suivant l'anniversaire. Ou en cas de force majeure s'entendre avec son supérieur immédiat.

Il est proposé par le conseiller M. Denis Blais, secondé par la conseillère Mme Solange Gamache et unanimement résolu d'offrir un congé d'anniversaire aux employés.

8. RÈGLEMENTS

8.1 AVIS PUBLIC - BUDGET 2023

Un avis public sera diffusé dès le 8 décembre 2022 indiquant à la population que le budget 2023 ainsi que le Plan trimestriel Investissement (PTI) seront adoptés lors d'une séance extraordinaire, le mardi 20 décembre 2022, à 19h à la salle du conseil de ville au 86 rue Principale.

8.2 AVIS DE MOTION POUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 01-2023 (taxation 2023)

Avis de motion est donné par la conseillère Mme Chantal Provencher Règlement 01-2023 qui consiste à déterminer :

- Taxe foncière générale (incluant la tarification policière et éclairage des rues)
- Fonctionnement de l'assainissement des eaux usées,
- La cueillette des matières résiduelles,
- La tarification du service de sécurité des incendies,
- La taxe d'eau,
- L'avenue du Boisé,

9. URBANISME

10. LOISIRS

11. URBANISME

11. SUIVI

12. PAROLE AU PUBLIC

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉS.187-2022 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition de la conseillère Mme Chantal Provencher, secondé par le conseiller M. Denis Blais, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19h32.